

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le lundi 14 janvier 2013 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire Monsieur Neil Gagnon, ainsi que les conseillers suivants: M. Yvon Blais, M. Ronald Bernatchez, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Emond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

**2013-01-R4489 Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

**2013-01-R4490 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez appuyé par le conseiller M. Jeannot Emond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 2012
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012
- 2.3 Adoption des comptes payés et à payer de la période
- 3.1 Parole au public et période de question
- 4.1 Plan de mesure d'urgence
- 4.2 Appel des pompiers lors de situation d'urgence
- 5.1 Adoption règlement 2012-013 décrétant une dépense et un emprunt de 500 000\$ pour la construction d'un centre administratif
- 5.2 Auberge du P'tit paradis. – Demande de soutien pour suicide détour
- 5.3 CSHBO – Bourses pour les élèves adultes CSHBO
- 5.4 Mun. De Low. – Demande appui pour école secondaire St-Michael's
- 5.5 Ville de Gracefield. – Demande changement con CCIM
- 5.6 Fondation CSSSVG – Cueillette de fonds Ski pour ta santé
- 5.7 Firme d'avocats
- 6.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.2 Arbres dans chemins municipaux
- 7.1 Troupe de théâtre TAIME – Demande de don
- 8.1 Achat bacs roulants recyclage et ordures
- 9.1 Aménagement et urbanisme

**VARIA**

- 10. Autres correspondances
- 11. Parole au public et période de questions.
- 12. Levée de l'assemblée

Adoptée.

**2013-01-R4491 Adoption du procès-verbal séance ordinaire 3 décembre 2012**

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

**2013-01-R4492 Adoption du procès-verbal séance extraordinaire 17 décembre 2012**

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Emond appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

**2013-01-R4493 Adoption des comptes payés et à payer de la période**

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables pour un montant de 41 191.01\$.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

---

Mariette Rochon, sec.-très.

**2013-01-R4494 Demande Hydro-Québec Panne électrique**

CONSIDÉRANT QUE suite aux intempéries que la région a subies ces dernières semaines ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Egan-Sud a été touchée par cette situation ;

CONSIDÉRANT QUE plus d'une cinquantaine de résidences de la municipalité d'Egan-Sud se sont plaint de problème de panne électrique très fréquentes sur le chemin des Eaux et la rue Gagnon ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la tempête de la fin de décembre 2012 (pendant 3 journées consécutives) et presque à tous les jours depuis, ces résidents manque d'électricité ;

CONSIDÉRANT QUE la ligne électrique alimente les résidences du chemin des Eaux pour ensuite sortir de la zone urbaine et se poursuit dans la partie boisée, de là selon eux la majorité des problèmes lors de mauvais temps ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables demande qu'un ajout d'une pièce d'équipement qui permettrait lors de panne, d'interrompre le courant seulement après la partie habité. La partie qui les concernent se terminerai après la propriété de M. Robert Heafey au 94, Chemin des Eaux qui selon eux marquerait le début de la partie boisée ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une demande soit faite à Hydro-Québec d'ajouter une pièce d'équipement qui permettrait lors d'une panne d'interrompre le courant seulement après la propriété de M. Robert Heafey au 94 chemin des Eaux près du boisé.

Adoptée.

**2013-01-R4495 Adoption règlement no : 2012-013**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement no : 2012-013 décrétant une dépense et un emprunt de 500 000\$ pour la construction d'un centre administratif.

**Règlement d'emprunt**

Municipalité d'Egan-Sud

Règlement no : 2012-013

Règlement numéro 2012-013 décrétant une dépense de 500 000 \$ et un emprunt de 500 000 \$ pour la construction d'un centre administratif.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 décembre 2012 par le conseiller M. Jean-René Martin;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à construire un centre administratif pour ses bureaux municipaux selon les plans et devis préparés par M. Robert Ledoux, architecte, portant les numéros 2010-05-337-1 en date du 10 décembre 2012 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Robert Ledoux en sa qualité d'architecte, en date du 5 novembre 2012, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 500 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 500 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet

excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ARTICLE 8. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

M. Neil Gagnon  
Maire

---

Madame Mariette Rochon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion :  
Adoption du règlement :  
Tenue du registre :  
Publication :  
En vigueur :

3 décembre 2012  
14 janvier 2013  
  
Lors de l'approbation par le ministre  
Conformément à la loi

Adoptée.

**ANNOTATION NO : 1**

Note au procès-verbal à l'effet que tous les membres du conseil acceptent de remettre un montant de 140\$ de leur budget discrétionnaire soit 20\$ chacun à l'organisme suicide détour suite à une demande de soutien de l'auberge du P'tit Paradis.

**2013-01-R4496 Bourses pour les élèves de l'Établissement des adultes de la C.S.H.B.O**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte d'attribuer une bourse au montant de 100\$ à un ou une étudiant (e) de l'Établissement des adultes de la C.S.H.B.O. qui demeure à Egan-Sud et qui aura atteint ses objectifs scolaires pour l'année 2013.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

---

Mariette Rochon, sec.-très.

**2013-01-R4497 Appui mun. Low Fermeture d'école St-Michael's**

ATTENDU QUE l'école secondaire St-Michael's de la municipalité de Low est à nouveau menacé par la fermeture;

ATTENDU QUE l'école secondaire St-Michael's contribue au maintien de plusieurs emplois dans la municipalité de Low;

ATTENDU QUE la fermeture de l'école secondaire entraînera une durée excessive de transports et augmentera la vulnérabilité de certains étudiants aux intimidations et limitera leur capacité de participer aux activités parascolaires;

ATTENDU QUE St-Michael's est une des deux écoles rurales offrant l'enseignement secondaire en langue anglaise entre Chelsea et Maniwaki;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Emond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la municipalité de Low dans leurs démarches pour garder l'école secondaire St-Michael's ouverte.

Adoptée.

**2013-01-R4498 Don CSSSVG Ski pour ta santé**

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de faire un don au montant de 100\$ au Centre de santé et des services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'activité Ski pour ta santé.

Adoptée.

**2013-01-R4499 Mandater avocats Rino Soucy**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions, une de la Firme d'avocats Deveau Bourgeois Gagné Hébert et Associés au coût de 750.00\$ par année plus taxes et les déboursés, pour un service de consultation téléphonique et de Me Rino Soucy de la Firme Dunton Rainville pour les mêmes services au coût de 700\$ par année;

ATTENDU QUE cette offre inclus un taux horaire de 150.00\$ de l'heure pour tous les dossiers qu'ils traiteront et 10% quant à la perception des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte l'offre de Me Rino Soucy la Firme d'avocats Dunton Rainville pour l'année 2013. Il est aussi résolu que les dossiers de contribuables avec des comptes à recevoir leur soient transmis pour collection.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

---

Mariette Rochon, sec.-très.

**2013-01-R4500 Achat de bacs roulants**

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a demandé des soumissions par invitation pour l'achat de bacs roulants recyclage et ordures d'une capacité de 360 litres ;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont répondu à notre invitation soit Nova envirocom au coût de 67.90\$ l'unité plus taxes et Omnibac au coût de 79\$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de faire l'achat de bacs roulants pour le recyclage et les ordures d'une capacité de 360 litres de Nova Envirocom au coût de 67.90\$ plus taxes plus logo. Il est aussi résolu que le paiement de cette facture sera affecté au surplus accumulé.

Adoptée.

**2013-01-R4501 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée. Il est 20 h 15.

Adoptée.

---

M. Neil Gagnon, maire

---

Mme Mariette Rochon, sec.-très..